

SAS RUE LA BOETIE

Société par actions simplifiée au capital de 3.212.141.744 euros

Siège social : 48 rue La Boétie à 75008 Paris

439 208 190 RCS Paris

(la « **Société** »)

DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président de la SAS RUE LA BOETIE, société par actions simplifiée ayant son siège social à Paris 8^{ème} (France) - 48 rue La Boétie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°439 208 190, a pris, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés en date du 17 avril 2025, les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Réalisation définitive de l'augmentation de capital social

1. Le Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 17 avril 2025, a décidé en date du 6 juin 2025 de procéder à une augmentation du capital social de 34 583 518 €, pour le porter de 3.177.558.226 € à 3.212.141.744 €, par l'émission de 17 291 759 actions nouvelles de 2 € de nominal, à libérer de la totalité du nominal lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'émission des actions était assortie d'une prime d'émission de 18,42 € par action à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant immédiatement libéré de la souscription s'est élevé par suite à 20,42 € par action correspondant à un montant global de souscription de 353 097 718,78 €.

La souscription des actions nouvelles était réservée par préférence à titre irréductible à raison de 67 actions nouvelles pour 6 156 actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

Les souscriptions étaient reçues au siège social du 11 juin 2025 au 25 juin 2025 inclus. Toutes les actions ayant été souscrites avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci a été clos par anticipation ce jour.

Les actions nouvelles étaient créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2025.

Le Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 17 avril 2025, a également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 8 et 9 des statuts.

2. A la date du 20 juin 2025, le Président constate que les 17 291 759 actions nouvelles émises ont été souscrites.

3. La souscription des 17 291 759 actions nouvelles a été totalement réalisée et libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à concurrence de 353 097 718,78 €.

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat en date du 20 juin 2025, établi par la société FORVIS MAZARS - Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault à (92400) Courbevoie, Commissaire aux comptes de la Société, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président.

En conséquence, à la date du 20 juin 2025, le Président, au vu des pièces et documents présentés, constate :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital de 34 583 518 €, autorisée par l'Assemblée générale en date du 17 avril 2025.
- La modification des articles 8 et 9 des statuts est devenue définitive dans les termes ci-après :

➔ **« ARTICLE 8 – Apports »** - ajout d'un alinéa comme suit :

« Conformément aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale de la Société en date du 17 avril 2025 et du rapport en date du 20 juin 2025 du Commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire, il résulte que le capital social a été augmenté le 20 juin 2025 d'une somme de trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix-huit euros (34 583 518 €), pour être porté à trois milliards deux cent douze millions cent quarante et un mille sept cent quarante-quatre euros (3.212.141.744 €), par l'émission de dix-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-neuf (17 291 759) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune. Chaque action nouvelle étant intégralement libérée du nominal et majorée d'une prime d'émission de dix-huit euros et quarante-deux centimes (18,42 €) par action, le montant global de la souscription s'est élevé par suite à trois cent cinquante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille sept cent dix-huit euros et soixante-dix-huit centimes (353 097 718,78 €). Lors de la souscription, les actions ont été intégralement libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. »

→ « **ARTICLE 9 - Capital social** » - dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de trois milliards deux cent douze millions cent quarante et un mille sept cent quarante-quatre euros (3 212 141 744 €).

Il est divisé en un milliard six cent six millions soixante-dix mille huit cent soixante-douze (1 606 070 872) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune et de même catégorie. »

Le certificat établi par le Commissaire aux comptes, la société FORVIS MAZARS, valant certificat du dépositaire, est annexé au présent rapport.

Fait à Paris, le 20 juin 2025.

Le Président de la SAS RUE LA BOETIE



Dominique LEFEBVRE